



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU

MARDI 14 JANVIER 2014

DÉLIBÉRATION n° 2014 - 018

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et L.712-3,
Vu les statuts de l'Université,

Considérant que 22 membres sur les 31 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, que dès lors le quorum était atteint,

Article unique :

- ☛ **Le Conseil d'administration approuve** le procès-verbal du Conseil d'administration du 5 novembre 2013 (Cf. Annexe)

Pour : 16
Contre : 2
Blanc :
Abstention : 3
Refus de prendre part au vote : 1

**Le Président de l'université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines**

et par délégation
Stéphane DELPLACE
*Le Vice-Président
du Conseil d'Administration*
Jean-Luc VAYSSIERE

Délibération affichée au siège de l'Université pour une période de deux mois.